



Section départementale de Seine-Saint-Denis
SNFOLC 93 – Union locale FO
Bourse du travail, 24 rue de Paris, 93100 Montreuil
Tél. / fax : 01.55.86.24.47 ou 06.82.35.15.71
Mail : snfolc93@gmail.com

LE RESPECT TOTAL DE NOS MÉTIERS, MONSIEUR LE MINISTRE ?

IL COMMENCE PAR LA FIN DES CONTRE RÉFORMES, Y COMPRIS CELLE QUE VOUS ENGAGEZ CE JOUR !

DES EFFECTIFS NORMAUX POUR NOS CLASSES ! UN VRAI REMPLAÇANT DÈS LA PREMIÈRE ABSENCE !

DES AED, DES CPE, DES AESH, DES ASSISTANTES SOCIALES !

Chacun et chacune de nous a reçu hier 5 décembre dans sa boîtes mail un courrier du Ministre Attal. Après avoir décliné les éléments de ce qu'il appelle le « choc des savoirs », il conclut par l'expression de son « respect total » et de « son admiration infinie ». Nos instances reviendront sur l'analyse plus précise des contenus de cette nouvelle réforme, qui sous couvert de redonner leur « autorité » aux professeurs, démantibule les classes, fait exploser programmes et horaires nationaux, rabat sur chaque collège son organisation pédagogique propre, avec les dégâts spécifiques pour les élèves de notre département.

Mais dès à présent nous pouvons indiquer à M. le Ministre, après une semaine de bataille dans plusieurs collèges du département, « simple » et « clair » de prouver sa confiance envers l'« expertise » des professeurs : Qu'il écoute leurs revendications, établissement par établissement ! Qu'il les fasse recevoir ! Qu'il leur donne satisfaction !

Ainsi, en pleine campagne contre le harcèlement, les Assemblées générales de France-Drancy, Martin-Épinay et Pasteur-Villemomble, avec leurs sections syndicales, réclament de la DSDEN qu'elle crée ou pourvoie un poste de CPE et recrute des AED. Il ne s'agit pas pour ces collègues de diagnostiquer, de mesurer ou de réparer après coup les effets de ce fléau, ce à quoi s'emploient, principalement, les dispositifs ministériels... Il s'agit de se trouver en mesure de l'empêcher, et d'empêcher aussi les décrochages d'élèves en difficulté ou les mouvements de foule désordonnés, tout ce qui fait barrage à l'apprentissage serein auquel a droit la jeune génération, ici comme ailleurs. De même, depuis le début de l'année scolaire des revendications similaires se sont fait jour à Héritier-Noisy, à Henri-IV-Vaujours ou à Monod-Noisy : oui, nous avons besoin de CPE, d'AED, et également d'assistantes sociales et d'infirmières !

La DSDEN leur a chaque fois opposé une fin de non-recevoir au point même, souvent, de fermer la porte aux demandes d'audience, au point de refuser le droit de retrait qu'entendaient exercer nos collègues, avec cet argument que leur établissement était bien dans les « repères » académiques ou départementaux.

Nous ne nous résignons pas à enseigner dans ces conditions.

Hier la commission exécutive nationale du SNFOLC a invité les personnels à se réunir dans les établissements, afin d'élaborer dans l'unité la plus large leurs cahiers de revendications et de préparer immédiatement les conditions de la mobilisation pour faire barrage aux mesures Attal et imposer la satisfaction de toutes les revendications [...]

Nous répondrons présents à cet appel ! Mettons en effet partout à l'ordre du jour la rédaction de nos cahiers de revendications, notamment en termes de personnels de Vie scolaire... Le SNFOLC de Seine-Saint-Denis se tient à disposition pour aider à la bataille pour leur satisfaction !

Mais, repères ou non, comment exercer nos missions dans ces conditions ? Ici, aux interours, ce sont les professeurs qui craignent de sortir, tandis que d'autres s'improvisent AED; là, des recoins du collège réputés dangereux pour les élèves venus de telle cité ou de tel quartier ; ailleurs, des élèves ou des AED hospitalisés ; partout des bousculades à deux doigts de mal tourner. Plusieurs après-midis, des centaines d'élèves presque livrés à eux-mêmes faute d'une Vie scolaire assez fournie. Le choc auquel votre politique de l'enveloppe fermée les expose, assurément, ce n'est pas le choc des savoirs...

Nous savons que l'objet d'un établissement d'enseignement ne saurait se réduire à l'organisation de la sécurité des personnes qui le fréquentent. Mais aucune transmission du savoir ne peut se faire au sein d'établissements ouverts à la violence et à la décomposition sociale.

